

23-02-09 Administration Générale – Cessions

Mise en vente d'une partie de la parcelle AB 158 - Complément

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 22-06-02 du 7 juin 2022, le conseil municipal a désaffecté, déclassé du domaine public communal une partie de la parcelle cadastrée AB 158, soit environ 3 939 m² sur une surface totale de 7 900 m² environ et a décidé de la mettre en vente.

Par délibération 22-11-04 du 8 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé cette cession au profit de la SAS Lotisseur de la Loire moyennant le prix de 265 000 euros.

Pour rappel, conformément à l'avis des domaines 2022-42275-69581, la valeur vénale de ce bien a été estimée à 195 000 €.

Compte tenu de la topographie de la parcelle et du projet immobilier de la SAS Lotisseur de la Loire qui prévoit la construction de cinq maisons en bande, un nouveau plan de division de la parcelle cadastrée AB 158 a été établi par le cabinet Mesures et Patrimoine géomètre-expert à Saint Etienne, tel que ledit plan est demeuré ci-annexé.

Il en résulte que sur les 3 939 m² de terrain initialement mis en vente par la commune, seuls 1 576 m² seront détachés de la parcelle cadastrée AB 158 pour être vendus à la SAS Lotisseur de la Loire, telle que la parcelle vendue figure en liseré vert sur le plan de division sus-visé. La commune reste propriétaire du surplus de la parcelle cadastrée AB numéro 158 (soit environ 6.346 m²).

Une déclaration préalable de division de la parcelle cadastrée AB 158 en un lot de 1 576 m² a fait l'objet d'une décision de non-opposition en date du 6 janvier 2023.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.576 m² à détacher d'une parcelle de plus grande contenance cadastrée section AB numéro 158 d'une superficie cadastrale de 7.922 m², au profit de la SAS Lotisseur de la Loire ou tout autre entité juridique agissant en son nom, moyennant le prix de 265 000 euros et telle que la parcelle vendue figure en liseré vert sur le plan de division sus-visé.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.576 m² à détacher d'une parcelle de plus grande contenance cadastrée section AB numéro 158 d'une superficie cadastrale de 7.922 m², au profit de la SAS Lotisseur de la Loire ou tout autre entité juridique agissant en son nom, moyennant le prix de 265 000 euros et telle que la parcelle vendue figure en liseré vert sur le plan de division sus-visé.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

La recette sera inscrite au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

Le Maire,
Christian SERVANT

A Saint-Priest en Jarez,
Le 21 février 2023

La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 20 février 2023

23-02-09 Administration Générale – Cessions

Mise en vente d'une partie de la parcelle AB 158 - Complément

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 23 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. JOTHIE à Mme PAPIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. PUPIER à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :